

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 397

**Rubrik:** Dans les kiosques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ce soir au restaurant

« Radio TV-Je vois tout » annonçait pour le vendredi 25 février à 20 h. 25 « En direct de Grossehöchstetten et Zurich, débat sur les variations de prix ». Combien de Romands ont choisi ce programme alémanique pour suivre une émission appelée à durer une heure et demie ? Fort peu, nous le craignons et c'est dommage !

Nous n'étions pas invités à une tournée des grands ducs mais à une réflexion sur la formation des prix du café, du thé, de la bière, de l'eau minérale et du vin dans les établissements publics.

Les participants, groupés selon leur spécialité : cafetiers et restaurateurs, commerçants, fabricants, consommateurs et défenseurs des consommateurs ont échangé leurs expériences, leurs critiques et leurs propositions.

Pourquoi n'y a-t-il souvent pas de différence de prix entre le café crème et le café nature ? Pourquoi le thé est-il si cher alors que le prix de revient est de quelques centimes ? Les cafetiers et restaurateurs achètent-ils de la marchandise trop chère alors que le marché offre des produits de qualité supérieurs à des prix inférieurs au prix d'achat indiqué par eux ? Quelques questions parmi beaucoup d'autres.

Les consommateurs étaient représentés par MM. Altenweger, directeur de la Fédération suisse des consommateurs, Neukomm, directeur de la Fondation pour la protection des consommateurs et une collaboratrice du Forum des consommatrices de la Suisse allemande et du Tessin (l'organisation sœur de la FRC). Un membre des Amis du vin représentait un autre aspect de la consommation et le chef du Contrôle des prix du canton de Zurich était présent à l'émission au titre de la surveillance des prix.

Combien de grammes de poudre de café utilise pour une tasse de café le gérant de votre bar préféré ? 8 selon les calculs des rôtisseurs, 10 selon les évaluations de la surveillance des prix, 11

selon ceux qui veulent faire un bon café ou 14 selon ceux qui veulent en faire un meilleur ?

Il arrive, de temps en temps, que la Télévision tente d'approfondir un sujet, mais cela prend du temps d'antenne; et lorsque le sujet est passionnant, proche de la vie, la force de ce moyen de communication se révèle insurpassable. Au télé-spectateur donc de faire un effort pour se mettre au diapason de l'entreprise.

### DANS LES KIOSQUES

## L'impôt négatif

*La rédaction économique du « Basler Zeitung » a ouvert une tribune de science économique. Des économistes sont invités à exposer leur point de vue. Dans le numéro du 26 février le professeur René L. Frey, de l'Université de Bâle, expose les avantages de l'impôt négatif sur le revenu qui pourrait devenir un des plus forts piliers de la politique sociale, de la même manière que l'impôt sur le revenu est devenu, il y a cinquante ou cent ans, le principal impôt des pays économiquement les plus développés. L'auteur termine son article par ces mots : « Certains cantons — dont Bâle-*

*Ville — ont été autrefois des pionniers de l'introduction de l'impôt (positif) sur le revenu. Pourquoi la Suisse ne jouerait-elle pas aujourd'hui un rôle de pionnière dans l'introduction de l'impôt négatif sur le revenu ? »*

*— On ne se passe pas de la « NZZ » ! Dans son numéro 48 (26 février), le moniteur zurichois publie une page entière de Jean-Jacques Daetwyler sous le titre « Plus de fluor que nécessaire en Valais — Des installations protectrices insuffisantes dans les usines d'aluminium ». Conclusion : « Le devoir du canton de respecter les prescriptions fédérales n'est-il pas suffisamment motivant pour les autorités valaisannes ? » (Bildet für die Walliser Behörden die Pflicht des Kantons gegenüber Bundesvorschriften nicht unbedingt eine genügende Motivation?)*

*— « Le problème » du « Tages-Anzeiger » est une chronique régulière qui fait connaître à fond un sujet. Dans le numéro du 26 février, Peter Nobel, un économiste suisse actuellement à Göttingen (RFA), publie un article explosif sur la révision indispensable de la loi suisse sur les cartels. Il propose le modèle international : la Suisse se doit d'être solidaire des efforts des autres pays sur le plan de la politique de la concurrence.*

## Politiser la violence n'est pas une solution

Le problème social de la violence est ressenti par la population comme crucial, il est même vécu comme un enjeu dans lequel chacun se projette. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les explications et déclarations sur les causes et conséquences du phénomène foisonnent. La mobilisation de l'inquiétude et de l'angoisse de la population crée à elle seule une audience pour celui qui sait, ne serait-ce qu'en parler ! Des réactions en chaîne apparaissent, dont l'évolution peut être plus ou moins prévue, grâce à l'analyse de faits semblables qui se sont déroulés dans d'autres pays, la République fédérale allemande depuis 1970 par exemple. Le besoin de sécurité chez l'homme, l'un

des plus fondamentaux, est un vecteur qui peut mobiliser une énorme énergie. Il est lié à l'idée d'appartenance à un groupe, un groupe qu'il faut protéger contre les atteintes de tous les hors-la-loi, et notamment les plus dangereux, ceux qui paraissent prêts à tout, ou sont connus comme tels.

Dans un tel environnement, l'exacte appréhension du danger commun, la volonté de cerner quantitativement ses implications, sont des démarches très délicates, vouées à l'échec si elles doivent être confondues avec la confiscation d'émotions diffuses à des fins politiques.

Et l'écueil est ici redoutable.